

# CRÉATION DE LA FABRIQUE D'AVENIRS :

la foncière qui redynamise l'immobilier pour les TPE/PME des agglomérations de Marne et Gondoire et Paris - Vallée de la Marne

Melun, le 8 décembre 2022

#Immobilier #Entreprise #Économie #Territoire #Revitalisation



Aménagement 77, la Banque des Territoires et les communautés d'agglomération Marne et Gondoire, Paris - Vallée de la Marne s'associent pour soutenir la redynamisation d'actifs immobiliers destinés aux artisans, TPE/PME sur le territoire des deux agglomérations. La CCI de Seine-et-Marne est également sur le point de rejoindre le projet.

Dans la continuité de leur politique publique locale volontariste en matière de soutien au développement économique du territoire, **les Communautés d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et Marne et Gondoire** font le choix d'élargir leur palette d'interventions en développant ce nouvel outil dont **la mission centrale sera d'acquérir des locaux jugés stratégiques mais inadaptés aux besoins des entreprises actuelles (obsolescence, locaux vacants ou squattés, passoires thermiques, etc).**

« La Fabrique d'Avenirs est pour nous le complément naturel de nos autres outils d'intervention du territoire avec notamment l'EPF Ile-de-France et la SPL Marne et Gondoire Aménagement. En cette période de crises, nous voulions porter un geste fort de soutien aux entreprises. »

**Jean-Paul MICHEL, Président de l'Agglomération Marne et Gondoire**



En mutualisant leurs moyens et en s'associant avec la SEM Aménagement 77, la Banque des Territoires et très bientôt, la CCI de Seine-et-Marne, **les deux agglomérations se dotent ainsi d'un levier d'action économique concret, professionnel et souple, au service du tissu des entreprises locales.**

La création de cette foncière arrive opportunément dans un moment déterminant de la vie du marché de l'immobilier d'entreprises locales. Inflation, pénurie des matériaux, remontée durable des taux d'intérêt, impératifs environnementaux, tous ces phénomènes plaident en faveur du développement d'une **intervention publique ciblée et efficace en accompagnement du marché immobilier économique.**

Cette société foncière, baptisée « **la Fabrique d'Avenirs** », sera rattachée à la SEM Aménagement 77 au sein de laquelle les deux agglomérations rentrent dans le capital en ce mois d'octobre 2022 pour bénéficier de ses expertises en matière immobilière et de développement économique, en participant à sa gouvernance.



« Cette foncière constitue à nos yeux un chaînon indispensable de notre action économique. Nous veillerons à ce qu'elle soit en mesure d'intervenir vite et efficacement sur les cibles que l'on jugera prioritaires »

**Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne**

La SEM Aménagement 77, initiatrice et coordonnatrice de la création de la foncière – démontre ainsi sa capacité à adapter ses interventions aux besoins des territoires, **notamment en matière de politique d'investissement de long terme en immobilier d'entreprises.**



« La Fabrique d'Avenirs est un axe stratégique important de notre accompagnement du territoire. Nous sommes au plus près du terrain et en contact permanent avec les entreprises et les élus locaux. C'est pour nous un développement très cohérent et naturel de nos métiers historiques en construction et en immobilier. »

**Yann DUBOSC, Président d'Aménagement 77**

**Concrètement, la Fabrique d'Avenirs sera une SAS au capital de 4 200 000 € avec comme objet social :**

- **L'étude** et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage d'activités économiques (bureaux, activités, artisanat) ou de commerces ;
- **L'acquisition, la construction/la réhabilitation/la rénovation** en vue de leur exploitation ou de leur remise sur le marché.

Partenaire co-fondateur actif de cette nouvelle foncière, La Banque des Territoires interviendra en tant qu'investisseur au sein de la Fabrique d'Avenirs. Par ailleurs actionnaire de la SEM Aménagement 77, elle continue d'œuvrer en soutien des politiques locales d'investissement de long terme.

Acteur majeur du monde des entreprises, la CCI de Seine-et-Marne représentera utilement les entrepreneurs et prouve ainsi une nouvelle fois sa capacité à accompagner les territoires. Elle a à ce jour pris une délibération d'intégration à la foncière en septembre 2022 et n'attend plus qu'une dernière confirmation administrative pour concrétiser sa participation.



« La Fabrique d'Avenirs illustre pleinement notre engagement pour le développement des territoires : à l'articulation entre reconversion de friches, renforcement du tissu économique et commercial de proximité et exigence environnementale, au sein d'une structure mêlant les savoir-faire de l'action publique et de l'action privée. Nous sommes mobilisés aux côtés des acteurs du projet pour que celui-ci devienne un levier de développement majeur du territoire. »

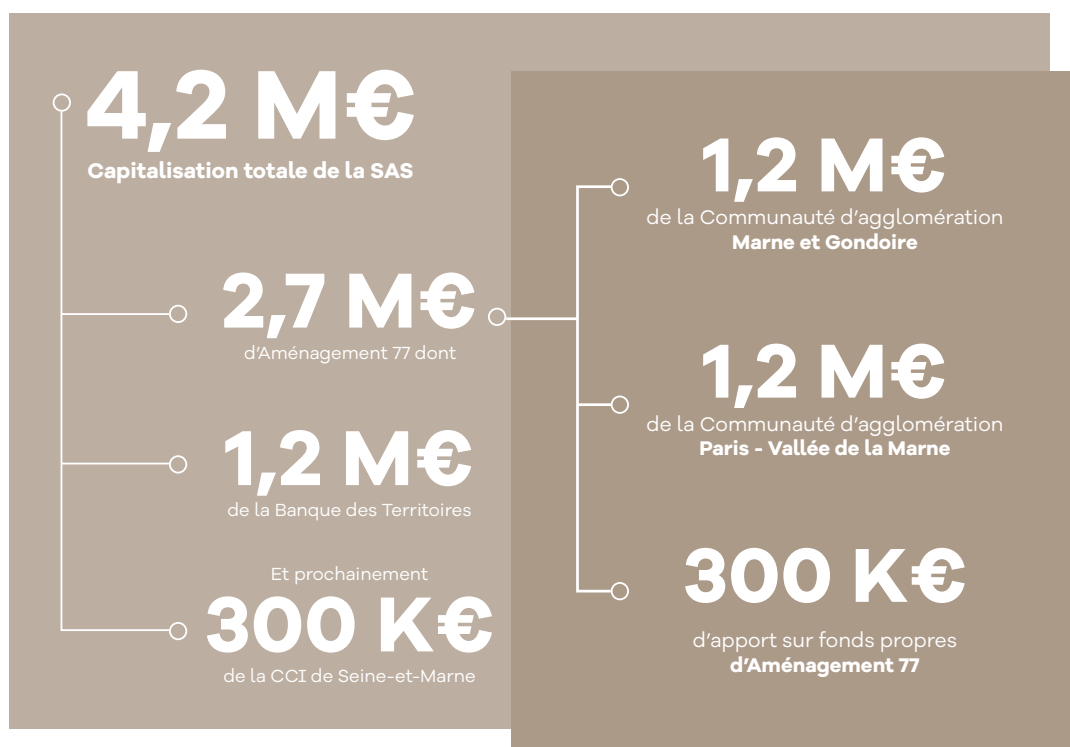
**Richard Curnier, Directeur régional Ile-de-France de la Banque des Territoires**



« La création de la foncière permet de mettre en avant des ressources exceptionnelles pour les entreprises et les territoires »

Jean-Charles HERRENSCHMIDT, Président de la CCI de Seine-et-Marne

CHIFFRES CLÉS



Plus de 12 millions d'euros de capacité d'investissement sur les 2 à 3 prochaines années.

Contact presse

Stéphanie Ramljak  
06 38 55 72 34  
sramljak@amenagement77.fr